

Municipalité de Saint-Amable  
Province de Québec  
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 13 mars 2018, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Stéphane Williams, messieurs les conseillers Mathieu Daviault, Robert Gagnon et Michel Martel ainsi que mesdames les conseillères Vicky Langevin et Marie-Ève Tanguay.

Étaient absent(e)s : La conseillère France Gosselin.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Carmen McDuff, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Geneviève Lauzière.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire, Stéphane Williams, déclare la séance ouverte.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

60-03-18

#### **Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 13 mars 2018**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D'ADOPTER**, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 13 mars 2018, à savoir :

**1. Ouverture de la séance par le président de l'assemblée**

**2. Adoption de l'ordre du jour de la séance**

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Amable du mardi 13 mars 2018

**3. Procès-verbaux**

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 février 2018

3.2 Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 5 février 2018 – Premier projet de règlement 705-06-2018 et Premier projet de règlement 712-19-2018

3.3 Dépôt – Procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil municipal

**4. Approbation des comptes du mois**

4.1 Approbation des comptes du mois

**5. Administration générale**

- 5.1 Embauches – Pompiers à temps partiel – Service incendie
- 5.2 Responsabilités et comités du conseil municipal – Régie intermunicipale de la gare de Sorel - Modification de la résolution 316-11-17
- 5.3 Autorisation de signature – Entente pour mettre fin à l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel
- 5.4 Autorisation de signature – Entente conditionnelle - Échange d'immeubles – Partie du lot 205-P et partie du lot 213-230 (567, rue Charbonneau) du Cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie

## **6. Communications**

S.O.

## **7. Greffe et réglementation**

- 7.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 699-06-2018 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 699-00-2012 afin de prévoir le contenu additionnel requis lors d'une demande de permis visant l'ajout ou le remplacement d'une structure de toit d'un bâtiment assujéti au chapitre I, Bâtiment, du Code de construction (section 9) ou d'une maison mobile ou unimodulaire
- 7.2 Avis de motion et adoption – Premier projet de règlement 712-20-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires »
- 7.3 Adoption – Règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" »
- 7.4 Adoption – Règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 »
- 7.5 Autorisation de signature – Déclaration de propriété municipale – Emprise de la rue David Nord – Partie du lot 209 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie

## **8. Service incendie**

S.O.

## **9. Service des loisirs culturels**

- 9.1 Engagement – Autofinancement – Aide financière - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018 – Ministère de la Culture et des Communications

- 9.2 Autorisation – Journée annuelle d’amnistie pour les usagers de la bibliothèque municipale – 23 avril

## **10. Service des loisirs récréatifs et communautaires**

- 10.1 Adjudication de contrat – Appel d’offres par invitations API-18-017-LO assujetti à un système de pondération et d’évaluation des offres concernant la fourniture et l’installation de modules de jeux au parc Albini-Gemme
- 10.2 Demande de modification et autorisation – Convention d’aide financière - Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des aînés (MADA) 2015-2016 – Ministre responsable des aînés et de la lutte contre l’intimidation

## **11. Services techniques**

- 11.1 Adjudication de contrat – Appel d’offres public APP-18-003-TP – Fourniture et la livraison de mazout n° 2, de mazout coloré et de diesel clair pour une période d’une (1) année avec deux (2) années d’option
- 11.2 Adjudication de contrat – Appel d’offres public APP-18-005-TP – Entretien du réseau d’éclairage des rues, des parcs, des bâtiments municipaux et les appels de service pour une période d’une (1) année avec deux (2) années d’option
- 11.3 Adjudication de contrat – Appel d’offres public APP-18-012-TP assujetti à un système de pondération et d’évaluation des offres concernant des services professionnels relatifs au Système de suivi des ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées (SOMAEU) pour les eaux usées et l’eau potable pour une période d’une (1) année avec deux (2) années d’option
- 11.4 Adjudication de contrat – Appel d’offres public APP-18-030-TP – Aménagement de conteneurs à l’Hôtel de ville
- 11.5 Autorisation de dépenses additionnelles – Contrat APP-15-010-GE concernant le déneigement des rues, trottoirs, pistes cyclables et passages piétonniers sur l’ensemble du territoire
- 11.6 Autorisation de dépenses additionnelles – Contrat API-17-006-GE concernant des services professionnels de préparation de plans et devis pour des travaux d’infrastructures (phase X)

## **12. Trésorerie et finances**

- 12.1 Dépôt – Rapport d’activités de la directrice du Service de la trésorerie

## **13. Urbanisme**

- 13.1 Demande de dérogation mineure numéro 2018-001-DM – 235, rue des Pins (lot 204-106 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)

- 13.2 Demande de dérogation mineure numéro 2018-002-DM – 305, rue des Pins (parcelle 1) (lot 204-132 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.3 Demande de dérogation mineure numéro 2018-003-DM – 305, rue des Pins (parcelle 2) (lot 204-132 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)
- 13.4 Demande d’aliénation et d’utilisation à une fin autre que l’agriculture numéro 2018-001-AG – Lot 5 130 920 du Cadastre du Québec (rue Principale) – Commission de protection du territoire agricole du Québec

#### 14. Courrier reçu et points d’information

##### a) *MRC de Marguerite-d’Youville*

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2018;
- Résolution 2018-02-042 – Bandes riveraines – Déclaration de compétence

##### b) *Ville de Sainte-Julie*

- Résolution 18-054 – Appui – Projet visant à évaluer la possibilité de mise en commun d’un service d’évaluation municipale régionale – Programme d’aide financière

#### 15. Période de questions

#### 16. Levée de la séance

- 16.1 Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l’unanimité.

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 61-03-18 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 février 2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel  
 APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin  
 ET RÉSOLU

**D’APPROUVER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 février 2018.

Adoptée à l’unanimité.

#### 62-03-18 **Approbation du procès-verbal de l’assemblée publique de consultation du 5 février 2018 – Premier projet de règlement 705-06-2018 et Premier projet de règlement 712-19-2018**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon  
 APPUYÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
 ET RÉSOLU

**D’APPROUVER**, tel que présenté, le procès-verbal de l’assemblée publique de consultation du 5 février 2018 portant sur le Premier projet de règlement 705-06-2018 et le Premier projet de règlement 712-19-2018.

Adoptée à l’unanimité.

63-03-18

**Dépôt – Procès-verbaux et comptes rendus des comités du conseil municipal**

CONSIDÉRANT les sommaires déposés sous les numéros DG-18-03-03, TP-18-03-02, TP-18-03-07, TP-18-03-09 et UR-18-03-07;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** le dépôt des documents suivants :

- procès-verbal de la réunion du Comité de prévention et de sécurité du 17 janvier 2018, tel que présenté;
- procès-verbal de la réunion du Comité technique du 31 janvier 2018, tel que présenté;
- compte rendu de la réunion n° 469 du Comité consultatif d'urbanisme du 13 février 2018, tel que présenté;
- procès-verbal de la réunion du Comité de prévention et de sécurité du 14 février 2018, tel que présenté;
- compte rendu de la réunion du Comité de relance économique agricole du 16 février 2018, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**4. COMPTES DU MOIS**

64-03-18

**Approbation des comptes du mois**

*Je, soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :*

Montant total des engagements (5 commandes) 2017	4 203,96 \$
Montant total des dépenses du rapport (factures) 2017	0,00 \$
Montant total des engagements (206 commandes) 2018	577 346,35 \$
Montant total des dépenses du rapport (96 factures) 2018	192 021,34 \$
Salaires périodes 4 et 5	276 406,19 \$
Total	<b>1 049 977,84 \$</b>

*Signé ce 13 mars 2018.*

---

*Carmen McDuff, directrice générale et sec.-trés.*

CONSIDÉRANT les listes de dépenses et engagements de fonds, jointes à la présente résolution, qui présentent une description des montants, les dates, les échéances et le nom du fournisseur pour chaque dépense ou engagement ainsi que les postes d'imputation budgétaire;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** les dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes aux présentes;

**D'AUTORISER** le paiement des dépenses énumérées sur la liste jointe aux présentes, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée à l'unanimité.

## **5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**65-03-18**

### **Embauches – Pompiers à temps partiel – Service incendie**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler deux postes de pompier au sein du Service incendie suivant la démission de messieurs Sylvain Dugas et Stéphane Lévesque;

CONSIDÉRANT les sommaires déposés sous les numéros IN-18-03-01 et IN-18-03-02;

IL EST PROPOSÉ par                      la conseillère Vicky Langevin  
APPUYÉ par                                le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D'EMBAUCHER**, en vue de permanence, messieurs Anthony Dumont et David Dufort, à titre de pompiers à temps partiel au Service incendie, à compter de la date d'adoption des présentes, et d'assujettir cette permanence à une période de probation d'un (1) an.

Adoptée à l'unanimité.

**66-03-18**

### **Responsabilités et comités du conseil municipal – Régie intermunicipale de la gare de Sorel - Modification de la résolution 316-11-17**

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la nomination d'un membre élu et d'un membre élu substitut de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel;

CONSIDÉRANT les résolutions 316-11-17, 10-01-18 et 43-02-18 concernant les responsabilités et comités du conseil municipal;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-03-01;

IL EST PROPOSÉ par                      le conseiller Michel Martel  
APPUYÉ par                                la conseillère Vicky Langevin  
ET RÉSOLU

**D'AJOUTER**, dans la résolution numéro 316-11-17, la désignation de monsieur Stéphane Williams, maire, à titre de membre de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel, et de madame Marie-Ève Tanguay, à titre de membre substitut de cette Régie, de façon à ce que le libellé de la résolution se lise désormais comme suit :

« **DE DÉSIGNER** les personnes suivantes à titre de conseillers responsables des dossiers suivants et à titre de membres élus des comités ou organismes suivants, et ce, jusqu'à leur remplacement :

<b>Noms</b>	<b>Responsabilités et comités</b>
France Gosselin	<b>Dossier : Loisirs</b>
	Comité culturel
	Comité politique familiale, à titre de membre et de responsable de la question enfants (RQE), de la question famille (RQF) et du dossier aînés (RQA)
Vicky Langevin	<b>Dossier : Sécurité publique</b>
	Comité municipal jeunesse
	Comité de prévention et de sécurité
	Régie du Centre multisports régional (RICMR), à titre de substitut
Mathieu Daviault	<b>Dossier : Travaux publics</b>
	Comité consultatif d'urbanisme
	Comité municipal jeunesse
	Office régional d'habitation de Marguerite-d'Youville
	Office municipal d'habitation de Saint-Amable
	Comité technique
	Comité planification et développement
Michel Martel	<b>Dossier : Finances</b>
	Comité des finances
	Comité technique
	Table des partenaires
	Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP) Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, à titre de substitut
	Comité relance économique agricole
Marie-Ève Tanguay	<b>Dossier : Développement social</b>
	Comité culturel
	Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc. (CRSBPM), à titre de représentante désignée à l'assemblée générale
	Comité relance économique agricole
	Régie intermunicipale de la gare de Sorel, à titre de substitut
Robert Gagnon	<b>Dossier : Urbanisme</b>
	Comité consultatif d'urbanisme
	Comité des finances
	Comité politique familiale
	Comité médiation citoyenne
	Comité des mesures d'urgence, à titre de substitut
	Comité planification et développement
	MRC de Marguerite-d'Youville, à titre de substitut du maire
	Régie de police Richelieu-Saint-Laurent, à titre de délégué substitut

**DE DÉSIGNER** monsieur le maire, Stéphane Williams, à titre de membre des comités et organismes suivants, et ce, jusqu'à son remplacement :

<b>Comité ou organisme</b>
Comité des finances
Comité mesures d'urgence
Comité relance économique agricole
Comité planification et développement
Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-d'Youville
Régie de police Richelieu-Saint-Laurent, à titre de délégué
Régie du Centre multisports régional (RICMR)
Régie intermunicipale de l'eau potable (RIEP)
Régie intermunicipale de la gare de Sorel

**DE RÉVOQUER** toute autre désignation antérieure aux mêmes titres. »

Adoptée à l'unanimité.

**67-03-18 Autorisation de signature – Entente pour mettre fin à l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel**

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre fin à l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-03-02;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Gagnon  
 APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
 ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intitulée « Entente pour mettre fin à l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel », laquelle est annexée à la présente résolution, ainsi que tout autre document nécessaire à la dissolution de cette Régie, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

**68-03-18 Autorisation de signature – Entente conditionnelle - Échange d'immeubles – Partie du lot 205-P et partie du lot 213-230 (567, rue Charbonneau) du Cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro DG-18-03-04;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
 APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
 ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou, en son absence, la greffière et secrétaire-trésorière adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente intitulée « Entente conditionnelle – Échange d'immeubles – Partie du lot 205-P et partie du lot 213-230 (567, rue Charbonneau) » entre la



Municipalité de Saint-Amable et monsieur Sylvain Bénard, laquelle est annexée à la présente résolution, ainsi que tout autre document nécessaire à cet échange, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

## **6. COMMUNICATIONS**

**S.O.**

## **7. GREFFE ET RÉGLEMENTATION**

**69-03-18**

**Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 699-06-2018 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 699-00-2012 afin de prévoir le contenu additionnel requis lors d'une demande de permis visant l'ajout ou le remplacement d'une structure de toit d'un bâtiment assujéti au chapitre I, Bâtiment, du Code de construction (section 9) ou d'une maison mobile ou unimodulaire**

La conseillère Marie-Ève Tanguay donne avis que le Règlement 699-06-2018 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 699-00-2012 afin de prévoir le contenu additionnel requis lors d'une demande de permis visant l'ajout ou le remplacement d'une structure de toit d'un bâtiment assujéti au chapitre I, Bâtiment, du Code de construction (section 9) ou d'une maison mobile ou unimodulaire sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 699-06-2018 modifiant le Règlement sur les permis et certificats 699-00-2012 afin de prévoir le contenu additionnel requis lors d'une demande de permis visant l'ajout ou le remplacement d'une structure de toit d'un bâtiment assujéti au chapitre I, Bâtiment, du Code de construction (section 9) ou d'une maison mobile ou unimodulaire » est déposé séance tenante.

**70-03-18**

**Avis de motion et adoption – Premier projet de règlement 712-20-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires »**

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

La conseillère Marie-Ève Tanguay donne avis de motion de la présentation du Premier projet de règlement 712-20-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires » et

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par  
APPUYÉ par  
ET RÉSOLU

le conseiller Robert Gagnon  
la conseillère Vicky Langevin

**D'ADOPTER**, tel que présenté, le Premier projet de règlement 712-20-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les dispositions relatives aux maisons mobiles et unimodulaires », et de présenter ce Projet de règlement lors d'une assemblée publique de consultation le 9 avril 2018 à 18 h 30, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

71-03-18

**Adoption – Règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" »**

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 5 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'un Second projet de règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" » a été adopté, sans modification, à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2018;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que, suivant la publication d'un avis public, aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue relativement à ce Second projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'article 145.31 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par  
APPUYÉ par  
ET RÉSOLU

la conseillère Marie- Ève Tanguay  
le conseiller Michel Martel

**D'ADOPTER**, tel que présenté, le Règlement 705-06-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 705-00-2012 afin d'ajouter les zones A1-107 et A1-111 au domaine d'application de l'usage conditionnel "agrandissement ou remplacement d'un usage dérogatoire au Règlement de zonage et protégé par droit acquis" ».

Adoptée à l'unanimité.

72-03-18

**Adoption – Règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 »**

CONSIDÉRANT que, afin de réaliser les objets précités, il y a lieu de modifier le Règlement de zonage 712-00-2013;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'un Premier projet de règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 16 janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation concernant le Premier projet de règlement a été tenue par le conseil le 5 février 2018;

CONSIDÉRANT qu'un Second projet de règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 » a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2018;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que, suivant la publication d'un avis public, aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue relativement à ce Second projet de règlement;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

IL EST PROPOSÉ par  
APPUYÉ par  
ET RÉSOLU

le conseiller Michel Martel  
le conseiller Robert Gagnon

**D'ADOPTER**, tel que présenté, le Règlement 712-19-2018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage 712-00-2013 afin de modifier

les limites des zones C-21 et C-23 et d'ajouter des usages autorisés dans les zones C-21, A1-107 et A1-111 ».

Adoptée à l'unanimité.

**73-03-18 Autorisation de signature – Déclaration de propriété municipale – Emprise de la rue David Nord – Partie du lot 209 du Cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Julie**

CONSIDÉRANT les articles 73 et 247.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R .Q., c. C-47.1) (ci-après, la « Loi »);

CONSIDÉRANT la résolution 344-11-17 concernant l'approbation de la description technique de l'emprise et la publication des deux avis publics requis par la Loi;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro GR-18-03-03;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie- Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER** le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le document intitulé « Déclaration de propriété municipale », lequel est annexé à la présente résolution, ainsi que tous les documents requis pour donner effet aux présentes, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

## **8. INCENDIES**

**S.O.**

## **9. LOISIRS CULTURELS**

**74-03-18 Engagement – Autofinancement – Aide financière - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018 – Ministère de la Culture et des Communications**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LC-18-03-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**DE S'ENGAGER** à financer, dans le cadre du programme d'aide financière relatif au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes du ministère de la Culture et des Communications (MCC) 2017-2018, le coût total du projet, à savoir un montant de 50 000 \$, et le montant total de l'aide financière de 32 900 \$ à être versé par le MCC.

Adoptée à l'unanimité.

75-03-18

**Autorisation – Journée annuelle d’amnistie pour les usagers de la bibliothèque municipale – 23 avril**

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LC-18-03-02;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D’AUTORISER** une journée d’amnistie en date du 23 avril à chaque année (si cette journée est un dimanche ou un jour férié, la journée d’amnistie est reportée au jour suivant), laquelle consistera en un congé d’amendes pour tous les usagers qui retourneront à cette date leurs livres ou autres documents en retard à la bibliothèque municipale;

**D’AUTORISER** la directrice du Service des loisirs culturels de la Municipalité à prendre toutes les mesures jugées utiles afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

**10. LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**

76-03-18

**Adjudication de contrat – Appel d’offres par invitations API-18-017-LO assujetti à un système de pondération et d’évaluation des offres concernant la fourniture et l’installation de modules de jeux au parc Albini-Gemme**

CONSIDÉRANT l’appel d’offres par invitations API-18-017-LO concernant la fourniture et l’installation de modules de jeux au parc Albini-Gemme;

CONSIDÉRANT la résolution 53-02-18 et l’article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1) concernant l’utilisation facultative d’un système de pondération et d’évaluation des offres;

CONSIDÉRANT que, au terme d’un processus de pondération et d’évaluation des offres tenu conformément à la loi, le soumissionnaire Tessier Récréo-Parc Inc., a obtenu la meilleure note finale;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-03-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D’ADJUGER** le contrat API-18-017-LO concernant la fourniture et l’installation de modules de jeux au parc Albini-Gemme au soumissionnaire titulaire de la meilleure note finale (34,45), à l’issue du processus de pondération et d’évaluation des offres, soit Tessier Récréo-Parc Inc., pour un montant de 39 091,50 \$, toutes taxes comprises;

Adoptée à l’unanimité.

77-03-18

**Demande de modification et autorisation – Convention d’aide financière - Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des aînés (MADA) 2015-2016 – Ministre responsable des aînés et de la lutte contre l’intimidation**

CONSIDÉRANT la résolution 373-12-15 autorisant le dépôt d’une demande

d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets relatif au Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des aînés (MADA) 2015-2016;

CONSIDÉRANT la conclusion d'une convention d'aide financière d'une durée de 24 mois entre la Municipalité et le ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation en date du 29 mars 2016;

CONSIDÉRANT QU'il est impossible pour la Municipalité de remplir l'ensemble de ses obligations dans le délai imparti dans la convention, notamment l'obligation de transmettre au ministre son rapport final et les livrables prévus à la section B de l'Annexe I;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro LR-18-03-02;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin  
ET RÉSOLU

**DE DEMANDER** au ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation une prolongation de la durée de la convention jusqu'au 31 août 2018, le tout conformément à la clause 15 de la convention d'aide financière, afin de permettre à la Municipalité de remplir l'ensemble de ses obligations qui y sont prévues;

**D'AUTORISER** la directrice du Service des loisirs récréatifs et communautaires, madame Stéphanie Lacoste, à procéder, au nom de la Municipalité, au dépôt de cette demande de prolongation auprès du ministre et à signer tout document permettant de donner effet à cette prolongation, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

Adoptée à l'unanimité.

## **11. SERVICES TECHNIQUES**

78-03-18

**Adjudication de contrat – Appel d'offres public APP-18-003-TP – Fourniture et la livraison de mazout n° 2, de mazout coloré et de diesel clair pour une période d'une (1) année avec deux (2) années d'option**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public APP-18-003-TP concernant la fourniture et la livraison de mazout n° 2, de mazout coloré et de diesel clair pour une période d'une (1) année avec deux (2) années d'option;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-03-05;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'ADJUGER** le contrat APP-18-003-TP concernant la fourniture et la livraison de mazout n° 2, de mazout coloré et de diesel clair pour une période d'une (1) année, correspondant à la saison 2018-2019, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Corporation pétroles Parkland, pour un montant total de 47 565,27 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité.

79-03-18

**Adjudication de contrat – Appel d’offres public APP-18-005-TP – Entretien du réseau d’éclairage des rues, des parcs, des bâtiments municipaux et appels de service pour une période d’une (1) année avec deux (2) années d’option**

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public APP-18-005-TP concernant l’entretien du réseau d’éclairage des rues, des parcs, des bâtiments municipaux et les appels de service pour une période d’une (1) année avec deux (2) années d’option;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-03-06;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D’ADJUGER** le contrat APP-18-005-TP concernant l’entretien du réseau d’éclairage des rues, des parcs, des bâtiments municipaux et les appels de service, pour une période d’une (1) année, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Poulin électrique Inc., pour un montant total de 28 663,27 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l’unanimité.

80-03-18

**Adjudication de contrat – Appel d’offres public APP-18-012-TP assujéti à un système de pondération et d’évaluation des offres concernant des services professionnels relatifs au Système de suivi des ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées (SOMAEU) pour les eaux usées et l’eau potable pour une période d’une (1) année avec deux (2) années d’option**

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public APP-18-012-TP concernant des services professionnels relatifs au Système de suivi des ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées (SOMAEU) pour les eaux usées et l’eau potable pour une période d’une (1) année avec deux (2) années d’option;

CONSIDÉRANT l’article 936.0.1.2 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1) concernant l’utilisation d’un système de pondération et d’évaluation des offres;

CONSIDÉRANT que, au terme d’un processus de pondération et d’évaluation des offres tenu conformément à la loi, le soumissionnaire Aquatech, société de gestion de l’eau Inc., a obtenu la meilleure note finale;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-03-07;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D’ADJUGER** le contrat APP-18-012-TP concernant des services professionnels relatifs au Système de suivi des ouvrages municipaux d’assainissement des eaux usées (SOMAEU) pour les eaux usées et l’eau potable, pour une période d’une (1) année, au soumissionnaire titulaire de la meilleure note finale (14,23), à l’issue du processus de pondération et d’évaluation des offres, soit Aquatech, société de gestion de l’eau Inc., pour un montant de 32 572,72 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l’unanimité.

**81-03-18 Adjudication de contrat – Appel d’offres public APP-18-030-TP – Aménagement de conteneurs à l’Hôtel de ville**

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public APP-18-030-TP concernant l’aménagement de conteneurs à l’Hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que, pour des motifs financiers et de logistique interne, le conseil souhaite adjuger seulement une partie du contrat, tel que le permettent les documents d’appel d’offres;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-03-08;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par la conseillère Vicky Langevin  
ET RÉSOLU

**D’ADJUGER** le contrat APP-18-030-TP concernant l’aménagement de conteneurs à l’Hôtel de ville, pour la partie B seulement (nouvel aménagement), telle qu’elle est prévue dans les documents d’appel d’offres, au plus bas soumissionnaire conforme pour cette partie de contrat, soit 9168-5941 Québec Inc., pour un montant total de 27 030,62 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l’unanimité.

**82-03-18 Autorisation de dépenses additionnelles – Contrat APP-15-010-GE concernant le déneigement des rues, trottoirs, pistes cyclables et passages piétonniers sur l’ensemble du territoire**

CONSIDÉRANT la résolution 236-08-15 concernant l’adjudication du contrat APP-15-010-GE concernant le déneigement des rues, trottoirs, pistes cyclables et passages piétonniers sur l’ensemble du territoire à l’entreprise Excavation E.S.M. Inc.;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-03-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie- Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**D’AUTORISER**, dans le cadre du contrat APP-15-010-GE, le paiement d’une somme additionnelle de 5 748,75 \$, toutes taxes comprises, à l’entreprise Excavation E.S.M. Inc. pour la saison hivernale 2017-2018, portant la valeur totale du contrat pour les saisons 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 à 639 709,95 \$, toutes taxes comprises, et portant la valeur totale potentielle du contrat (incluant les deux années d’option) à 1 088 709,78 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l’unanimité.

**83-03-18 Autorisation de dépenses additionnelles – Contrat API-17-006-GE concernant des services professionnels de préparation de plans et devis pour des travaux d’infrastructures (phase X)**

CONSIDÉRANT la résolution 76-03-17 concernant l’adjudication du contrat API-17-006-GE concernant des services professionnels de préparation de plans et devis pour des travaux d’infrastructures (phase X) à l’entreprise Comeau, experts-conseils;



CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro TP-18-03-03;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Vicky Langevin  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'AUTORISER**, dans le cadre du contrat API-17-006-GE, le paiement d'une somme additionnelle de 4 646,14 \$, toutes taxes comprises, à Comeau, experts-conseils, portant la valeur du contrat à 93 751,77 \$, toutes taxes comprises.

Adoptée à l'unanimité.

## **12. TRÉSORERIE**

### **84-03-18 Dépôt – Rapport d'activités de la directrice du Service de la trésorerie**

Conformément à l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q. c. E-2.2), la directrice du Service de la trésorerie dépose un rapport de ses activités pour l'exercice financier de 2017.

## **13. URBANISME**

### **85-02-18 Demande de dérogation mineure numéro 2018-001-DM – 235, rue des Pins (lot 204-106 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article 6.2.1.1 du Règlement de lotissement 649-10 :

- permettre une profondeur de terrain de 22,86 m, alors que la profondeur minimale prescrite est de 30 m (profondeur insuffisante de 7,14 m);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la résolution 336-11-17 refusant une demande de dérogation mineure pour cet immeuble et pour le même objet;

CONSIDÉRANT que, selon le requérant, le terrain est vendu conditionnellement à l'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT que, selon le requérant, la construction projetée est à la satisfaction de l'acheteur et ne causera aucune nuisance au voisinage relativement à la ligne arrière du terrain;

CONSIDÉRANT la recommandation majoritairement favorable du Comité

consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-03-01;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2018-001-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

**86-03-18**

**Demande de dérogation mineure numéro 2018-002-DM – 305, rue des Pins (parcelle 1) (lot 204-132 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article 6.2.1.1 du Règlement de lotissement 649-10 :

- permettre une profondeur de terrain de 28,96 m, alors que la profondeur minimale prescrite est de 30 m (profondeur insuffisante de 1,04 m);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-03-02;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2018-002-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

**87-03-18**

**Demande de dérogation mineure numéro 2018-003-DM – 305, rue des Pins (parcelle 2) (lot 204-132 du Cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie)**

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont été invitées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT que la demande vise l'objet suivant relativement à l'article 6.2.1.1 du Règlement de lotissement 649-10 :

- permettre une profondeur de terrain de 28,96 m, alors que la

profondeur minimale prescrite est de 30 m (profondeur insuffisante de 1,04 m);

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le terrain visé ne se situe pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'un préjudice sérieux pourrait être causé au requérant si la dérogation était refusée;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-03-03;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Michel Martel  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER** la demande de dérogation mineure numéro 2018-003-DM, telle que proposée.

Adoptée à l'unanimité.

**88-03-18**

**Demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture numéro 2018-001-AG – Lot 5 130 920 du Cadastre du Québec (rue Principale) – Commission de protection du territoire agricole du Québec**

CONSIDÉRANT que le requérant présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture afin de construire une résidence unifamiliale sur le lot 5 130 920 du Cadastre du Québec, situé sur la rue Principale, d'une superficie approximative de 9,31708 hectares (superficie visée de 0,0657 hectares);

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (R.L.R.Q., c. P-41.1) exige une confirmation de l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la Municipalité hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro UR-18-03-04;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Martel  
APPUYÉ par le conseiller Robert Gagnon  
ET RÉSOLU

**D'ACCEPTER ET D'APPUYER**, telle que présentée, la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par le requérant afin de construire

une résidence unifamiliale sur le lot 5 130 920 du Cadastre du Québec, situé sur la rue Principale;

**DE CONFIRMER** l'absence d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande.

Adoptée à l'unanimité.

#### **14. COURRIER REÇU ET POINTS D'INFORMATION**

##### **Courrier reçu**

**a) *MRC de Marguerite-d'Youville***

-Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 janvier 2018;  
-Résolution 2018-02-042 – Bandes riveraines – Déclaration de compétence

**b) *Ville de Sainte-Julie***

-Résolution 18-054 – Appui – Projet visant à évaluer la possibilité de mise en commun d'un service d'évaluation municipale régionale – Programme d'aide financière

#### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire annonce le début de la période de questions.

Un résident demande des précisions sur la configuration des cinémomètres acquis par la Municipalité, sur l'identité de l'adjudicataire du contrat APP-18-030-TP concernant l'aménagement de conteneurs à l'Hôtel de ville. Il se renseigne également sur les suivis effectués relativement à une problématique de luminaires privés non fonctionnels.

- Madame la conseillère Vicky Langevin, monsieur le maire et madame la directrice générale lui fournissent les renseignements demandés.

Un résident réclame des précisions sur la dissolution de la Régie intermunicipale de la gare de Sorel dont il est question au point 5.3, sur les dépenses supplémentaires autorisées pour le contrat de déneigement prévues au point 11.5, sur le contrat concernant l'aménagement des conteneurs qui fait l'objet du point 11.4 ainsi que sur l'utilisation prévue des cinémomètres appartenant à la Municipalité.

- Madame la conseillère Vicky Langevin, monsieur le maire et madame la directrice générale lui fournissent les précisions requises.

Un résident s'enquiert du fonctionnement de la procédure d'appel d'offres par évaluation et pondération des offres.

- Monsieur le maire lui explique en quoi consiste cette procédure.

Un résident se dit inquiet de l'augmentation de la circulation lourde dans son secteur et il s'enquiert des pistes de solutions à ce chapitre.

- Monsieur le maire lui fait part des orientations du conseil à cet égard et des mesures mises en place en vue de régler cette problématique.

Un résident suggère au conseil de former un comité de citoyens afin d'assurer leur représentation au sein de la Municipalité.

- Monsieur le maire souligne que la plupart des comités existants comprennent déjà des membres citoyens. Il ajoute que la suggestion du résident sera néanmoins prise en considération.

#### **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**89-03-18**

**Levée de la séance ordinaire**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Ève Tanguay  
APPUYÉ par le conseiller Mathieu Daviault  
ET RÉSOLU

**DE LEVER** la séance à 20 h 54.

Adoptée à l'unanimité.

*Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*